



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PONCHON DU MARDI 13 AOUT 2019**

Présents : Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN; Colette JOLLIVET; Geneviève DELABY, **Adjoints**.

Martine CANIVET, Jean-Claude GIRET, Bernard LECOQ, Bernard LETUVE,

Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

Absents : Claudine LEFEVRE

Pouvoir à JC GIRET

Nadège PEROTTE

Pouvoir à G DELABY

Denis ROLLAND

Pouvoir à R JOYOT

Alain CHOTEAU

Pouvoir à R JOYOT (R JOYOT disposant déjà du pouvoir

de D ROLLAND n'a pu utiliser le pouvoir d'A CHOTEAU)

Elodie THERY, Olivier WAUTERS.

Secrétaire de séance : Colette JOLLIVET

Délibération du 20 JUIN 2019 : Aucune observation.

~~~~~



COMMUNE DE PONCHON

1) Rapport d'activité du Syndicat d'Énergie de l'Oise pour l'année 2018 :

- Le Conseil prend acte de sa communication.

2) Exercice du Droit de préemption.

Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner, pour 10 000 € sur la parcelle de terrain,

Cadastrée ZC 18, pour 860 m<sup>2</sup>, située rue de la Mairie, à côté du n° 437.

La configuration de ce terrain, étirée vers les bois de la Commune, permettrait d'en faire un chemin pour accéder à ces bois, et y former un circuit de promenade.

- Votent pour exercer le droit de préemption, pour 10 000 € :

Y MERLIN, D ROLLAND, M CANIVET, C LEFEBVRE, B LETUVE, JC GIRET, B LECOQ, G SOUFFLET.

- Votent contre :

Colette JOLLIVET, G DELABY, N PEROTTE

- S'abstient :

R JOYOT

La Commune exercera son droit de préemption au but et conditions sus évoqués.

3) Abandon du chemin rural n° 24 :

Monsieur Benoit BIBERON propose à la Commune une convention dont les termes essentiels sont les suivants :

- Abandon à son profit du chemin rural n° 24
- Création et entretien à sa charge d'une haie en bordure du champ Mullot, pour protéger les riverains contre les inondations.

Le conseil ne peut aborder le sujet que si l'abandon du chemin rural n° 24 suit la procédure légale :



COMMUNE DE PONCHON

- Enquête Publique
- Déclassement
- Acte Notarié

Sous cette condition, la proposition de Monsieur Benoit BIBERON est mise au vote :

- **Votent favorablement :**

R JOYOT, Y MERLIN, B LETUVE

- **Votent négativement :**

Tous les autres Conseillés.

La proposition est donc rejetée.

G SOUFFLET suggère que la plantation de la haie soit faite par la Commune.

**4) Exercice de la Compétence espace Numérique dans l'école de PONCHON par le SMOTHD.**  
(Espace Numérique de Travail)

Cout pour la Commune, pour l'année 2019-2020, 1.40 € TTC par élève.

Soit 168 € pour 120 élèves.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**QUESTIONS DIVERSES**

• Robert JOYOT propose que la Commune examine la possibilité d'une vidéo protection.  
Le Conseil est d'avis que l'on étudie le sujet.

• Réattributions des baux de la Commune  
Procédure en cours.

• Coupes de Bois sur les terrains vendus à FLINT.  
FLINT a vendu le Bois qui lui appartenait.



COMMUNE DE PONCHON

- **Système Electoral**

JC GIRET partage avec R JOYOT le même sentiment : Le scrutin de liste dans les petites communes est inapproprié.

Là s'arrête le partage des bons sentiments : JC GIRET reproche à R JOYOT de se saisir tardivement du sujet, et d'en faire dans la presse un argument de propagande électorale.

R JOYOT n'a pas manqué une occasion, au cours des cinq dernières années, d'évoquer ce sujet avec tous les parlementaires qu'il a visités, ou qu'il a reçus.

- **Publications**

Jean Claude GIRET déplore l'amalgame qui existe entre la Gazette Municipale et le bulletin de l'AHCP (voir note annexe)

Il réclame, dans la Gazette Communale, le droit de réponse à ce qui est paru dans le bulletin de l'AHCP.

**Date possible du prochain conseil municipal.**

**Vendredi 20 septembre à 19H, ou 20H30,**

**Selon l'ordre du jour.**

QUESTIONS DIVERSES